# **AIRBAG TAKATA - LA SITUATION AU 28/06/2025**

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Garage : entretien (mal réalisé) réparation (mal effectuée), Les conseils, Location de véhicules, Transport de voyageurs, Véhicules

Tags: Conseils, Enquête, Scandale





Airbags TAKATA - les informations de l'ADC France

Nous avons dans l'actualité une panique gouvernementale suite au décès d'une personne du à l'explosion d'un airbag Takata.

Ce grave incident n'est pas le premier. 18 autres personnes sont décédées suite à l'explosion de cet airbag.

Devant la situation et les mesures annoncées, nous avons souhaité faire lé point.

### La cause

Un de nos adhérents a reçu un courrier du constructeur de sa voiture. Celui-ci a été envoyé le 31 mars. Il indique le motif de l'explosion que nous reproduisons ci-dessous :

« Le générateur de gaz de l'airbag installé sur le volant pourrait présenter des dysfonctionnements après de nombreuses années de vieillissement. Il est possible qu'avec le temps, la présence d'humidité

dans le générateur de gaz sur une période prolongée associée à la chaleur pourraient conduire à la dégradation du système.

Ainsi, il se pourrait que dans certains cas la pression générée par le gaz lors du déclenchement de l'airbag est trop importante perturbant ainsi son déploiement. Dans les cas les plus extrêmes le générateur de gaz pourrait se fragmenter projetant ainsi des éclats métalliques susceptibles de provoquer des blessures très graves voire mortelles. »

Il est utilisé le **nitrate d'aluminium comme propulseur** qui peut devenir **instable avec l'humidité et la chaleur**, provoquant une explosion violente.

Nous avons l'explication de la situation.

# La chronologie

Nos recherches nous ont permis de constater que ce grave problème est connu depuis 20 ans !!!
La situation internationale

#### 2004: Premier incident connu

- Honda identifie un cas de rupture d'airbag dans un accident en Alabama (USA).
- Le gonfleur explose, projetant des fragments métalliques dans l'habitacle.
- L'enquête ne débouche pas immédiatement sur une action majeure.

#### 2008: Premiers rappels officiels

- Honda lance un rappel de 4 000 véhicules pour risque d'explosion d'airbags.
- Ce rappel est étendu à des dizaines de milliers d'autres véhicules dans les mois suivants.

#### 2009-2010: Les incidents s'aggravent

- 2009 : Une conductrice meurt en **Virginie** à cause d'un éclat métallique provenant de l'airbag Takata.
- 2010 : D'autres décès similaires sont rapportés.
- L'attention des médias et du régulateur américain (NHTSA) augmente.

#### 2013-2014: Le scandale devient mondial

- Rappels massifs dans le monde entier, incluant Toyota, BMW, Nissan, Ford, Chrysler, Subaru,
   Mazda, etc.
- Plus de **10 millions de véhicules** sont concernés à ce stade.
- La **NHTSA** lance une enquête approfondie.

#### 2015: L'affaire explose

- Takata reconnaît officiellement le défaut de conception de certains airbags.
- Le **nitrate d'ammonium** utilisé comme propulseur peut devenir **instable avec l'humidité et la chaleur**, provoquant une explosion violente.
- La NHTSA impose le **plus grand rappel automobile jamais enregistré aux États-Unis** : plus de **34 millions** de véhicules.
- Takata est sanctionnée d'une amende de 70 millions \$.

# 2017 : Faillite de Takata

- L'entreprise se déclare en faillite au Japon et aux États-Unis.
- Elle est rachetée par Key Safety Systems (KSS), une entreprise basée en Chine.
- Takata accepte de payer 1 milliard \$ d'indemnisation (victimes, constructeurs, autorités).

### 2020-2023: Nouveaux rappels

- De nombreux véhicules restent rappelés des années après.
- Certains modèles sont rappelés plusieurs fois en raison de remplacements défectueux ou non réalisés.
- Exemple : Ford, BMW, Honda, Mitsubishi ont dû envoyer des lettres recommandées aux clients.
- En **2023**, la NHTSA relance des **campagnes d'urgence** pour retrouver des véhicules avec des airbags potentiellement mortels.

# La situation française

# 2016-2021: Les premiers décès en outre-mer

- Dès **2016**, les premiers décès sont signalés en **Outre-mer** (Guadeloupe, Martinique), liés à l'explosion d'un airbag Takata.
- En **mai 2023**, un accident en Guadeloupe sur une Citroën C3 provoque la mort d'un conducteur de 26ans, tué par un éclat projeté dans son cerveau.
- En mars 2025, une personne décède au Moule (Guadeloupe) suite à l'explosion de l'airbag

#### Mi2023 : Affaire au cœur des débats

- Mai 2023 : deux décès en Guadeloupe. Citroën lance un vaste rappel de 181734 C3 et 65149
   DS3 produits de 2009 à 2019
- Un collectif de consommateurs porte plainte contre Stellantis pour mise en danger, tromperie et pratiques commerciales trompeuses, exigeant l'extension des rappels au nord de la France

#### Novembre 2023 : Premier décès métropolitain

• Un homme décède à Galan (HautesPyrénées) suite à l'explosion de l'airbag de sa Citroën C3

### Juin 2025 : Mort à Reims et nouvelles mesures

- 11 juin 2025, Reims : une femme de 36ans meurt dans un accident impliquant une Citroën C3 2014, après l'explosion de l'airbag. Sa passagère mineure est blessée
- Suite à cet accident, le ministre des Transports PhilippeTabarot ordonne l'immobilisation immédiate (stop-drive) de toutes Citroën C3 et DS3 concernées – modèles 2008–2019
- De façon générale, **1,7million de véhicules** en France sont visés par stop-drive, et **2,5millions** concernent des rappels

# Situation actuelle (juin 2025)

- 1,7M véhicules immobilisés (stop drive).
- 2,5M en rappel pour remplacer airbags gratuitement
- Gouvernement oblige les constructeurs à fournir **véhicules de courtoisie ou location** le temps du remplacement
- Enquête judiciaire active, actions collectives en cours.
- Alertes renforcées grâce à inscriptions dans contrôle technique et envoi de courriers recommandés

Pour résumer, la situation est connue aux USA depuis 2008 et aux Antilles depuis 2016...

# Les mesures prises

Il est publié la liste des voitures concernées marque par maque sur le site du ministère de l'écologie.

# https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata

Il est donné de nombreuses informations sur la situation. Depuis l'accident de REIMS, de nouvelles mesures ont été prises publiées le 24 juin 2025 que vous pourrez consulter avec le lien ci-dessous :

https://www.ecologie.gouv.fr/presse/airbags-takata-defectueux-nouvelles-mesures

# Les conséquences

Elles sont multiples.

Certains modèles n'ont plus le droit de circuler

Les garages doivent mettre à disposition SANS FRAIS un véhicule de courtoisie. Si cela n'est pas possible, le garage doit assumer les frais de location le temps de la réparation.

Le remplacement est étendu à de nombreuses marques et il est gratuit.

La campagne de rappel est intensifiée.

Les centres de contrôle technique doivent jouer un rôle d'information important.

# Nos commentaires

Nous sommes quelque peu étonnés que des constructeurs aient utilisé cet airbag alors que l'explosion est connue depuis à minima 17 ans.

L'interdiction de circuler, si elle se comprend, pose à 15 jours des vacances des problèmes insolubles et notamment :

- Quid des réservations faites ou des déplacements à faire pour rejoindre par exemple un aéroport ?
- Il n'est pas imaginable de croire que les garages aient en stock 1.7 millions d'airbag...
- Il n'est pas indiqué la sanction si un consommateur utilise une voiture concernée par l'interdiction de rouler.
- Pourquoi met-on la charge des éventuels frais de location sur les garages qui n'y sont pour rien?
- Le remplacement des airbags va demander des mois! Comment fait-on pour circuler car si les consommateurs ont une voiture, c'est qu'ils en ont l'utilité.

Il est annoncé de nouvelles mesures dans un proche avenir publiées au Journal Officiel

### Nos conseils

Nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec votre garage pour voir la situation avec lui si vous êtes concernés.

Cela concerne tant les personnes qui ont encore la voiture et qui devraient recevoir un courrier.

Pour les véhicules vendus d'occasion, le constructeur n'a pas forcément les coordonnées de l'utilisateur surtout si la voiture a changé de main plusieurs fois.

L'intervention doit être faite OBLIGATOIREMENT par un garage de la marque que l'entretien soit fait ou pas par celui-ci.

Nous vous conseillons de c**onserver** tous documents (convocation, réparation) pour preuve, en cas de litige ou contentieux éventuel.

En cas de litige avec votre garage, vous pouvez nous contacter à l'adresse mailto:contact@adcfrance.fr

#### Conclusion

Ce scandale qui apparait au grand jour en juin 2025 aurait pu être mieux géré si les autorités avaient

pris la mesure du problème connu depuis longtemps. Cela aurait permis d'étaler le remplacement et surtout d'interdire l'utilisation de cet airbag qui a été utilisé jusqu'en 2017/2018!

Ce défaut est né d'une technologie moins couteuse mais défaillante...! Il restera à la justice de voir qui doit répondre de cette situation car plusieurs enquêtes pénales sont en cours.